



Ecole de St Mathieu

118, route de St Mathieu 06130 GRASSE

Tel : 04 93 09 21 01 -

Courriel : ecole.0061101P@ac-nice.fr

Site internet : <http://ecole.ac-nice.fr/grasse/saintmathieu/>

Grasse, le 31 août 2023

Lettre de rentrée 2023-2024

Madame, Monsieur,

Votre enfant va effectuer sa rentrée à l'école Saint Mathieu. A cette occasion, je vous prie de bien vouloir trouver quelques informations concernant le fonctionnement de l'établissement.

Ces informations, ainsi que la liste des fournitures pour chaque classe sont disponibles sur le site internet de l'école à l'adresse : <https://ecole.ac-nice.fr/grasse/saintmathieu/>

RENTREE DES CLASSES : lundi 4 septembre 2023

La composition des classes sera affichée sur la palissade devant l'école.

- de la MS au CM2 → 8h30

- PS → 9h30 (les parents accompagnent leur enfant dans la classe jusqu'à 10h)

La garderie du matin fonctionnera dès le 1^{er} septembre entre 7h30 et 8h30

**A partir du mardi 5 septembre, l'entrée à l'école se fera
entre 8h20 et 8h30 pour :**

- PS, MS et GS par le portail maternelle

- CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 par le portail élémentaire

Attention :

**Le stationnement et l'arrêt de tous véhicules est strictement interdit aux abords de l'école.
Ceci impose à tous de laisser son véhicule sur le parking en contrebas de l'école.**

1- Horaires de l'école :

En maternelle PS-MS- GS : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30/11h30 et 13h30/16h30

En élémentaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30/12h et 14h/16h30

2. **Garderie du matin** : de 7h30 à 8h20

3. **Permanence directeur** : le jeudi de 8h30 à 17h sur rendez-vous.

4. **Absences** : L'école doit être prévenue de toute absence le jour même (de préférence par mail). Toute absence doit être régularisée par écrit dans le cahier de liaison, le jour de la reprise de votre enfant. L'école est tenue de signaler à l'Inspection Académique, les absences répétées, non justifiées y compris en maternelle.

5. **Cantine** : seuls les enfants inscrits sont autorisés à manger à la cantine.

6. **Garderie du soir - Périscolaire** : 16h30-18h30. Inscription obligatoire auprès du « service jeunesse ».
- Vous pourrez récupérer votre enfant à partir de 17h puis 17h30, 18h et 18h30.
- **La sortie à 16h30 ne pourra se faire que si la directrice du périscolaire et l'école en ont été prévenus auparavant (avant 14h) par mail (al.saintmathieu.grasse@gmail.com et ecole.0061101P@ac-nice.fr)**

7. **Fiches de renseignements** : vous trouverez, dans le cahier de liaison de votre enfant, les fiches de renseignement, merci de les compléter. En cas de changement de la situation en cours d'année, *pensez à nous en informer* (téléphone, adresse...).

8. **Coopérative** : Montant fixé à 20€ par enfant et 18€ à partir de 2 enfants inscrits (chèque à l'ordre de « OCCE coop scolaire de St Mathieu »).

9. **Assurance scolaire** : *elle est obligatoire pour toutes les activités extra-scolaires* : cantine, garderie, sortie. Votre assurance doit comporter la **responsabilité civile et la garantie individuelle**. Une attestation doit être fournie *le plus rapidement possible*.

10. **Matériel scolaire** : Les livres prêtés par l'école devront être recouverts et étiquetés au nom de votre enfant. Une attention toute particulière devra être apportée à ces manuels. Tout livre perdu ou détérioré aussitôt être remplacé. Vérifiez régulièrement que votre enfant vient à l'école avec tout son matériel. *Pensez à signer les cahiers et à lire régulièrement agenda, cahier de liaison et cahier de texte.*

11. **Vêtements** : Pensez à mettre le nom sur le **blouson** de votre enfant.

12. **Réunion parents-enseignants** : Présentation du fonctionnement de la classe. Chaque enseignant vous communiquera dans le cahier de liaison la date et l'heure de cette réunion (courant septembre)
Prévoyez de faire garder vos enfants, aucun élève ne pouvant rester sans surveillance dans la cour.

Bien cordialement,
Le directeur, Christophe BROUSSARD